



MA FÉDÉ EN DÉCEMBRE



Photos compétitions internationales Novembre 2023

LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA FFSA



<https://www.linkedin.com/company/29276223/admin/feed/posts/>



<https://www.facebook.com/ffsportadapte>



<https://www.instagram.com/ffsasportadapte/>



<https://www.youtube.com/@FFSportAdapte>



<https://sportadapte.fr/>



<https://www.flickr.com/photos/156770647@N06/albums>

DATES DÉCEMBRE 2023

- 1ER AU 3 DÉCEMBRE : SÉMINAIRE DES PRÉSIDENTS DE LIGUES ET CDSA (RENNES, 35)
- 15 AU 17 DÉCEMBRE : CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS PARA TENNIS DE TABLE ADAPTÉ (AUCH, 32)

DATES LIMITES D'INSCRIPTION EN DÉCEMBRE POUR LES PROCHAINS CHAMPIONNATS DE FRANCE

15 DÉCEMBRE : CF PARA FUTSAL ADAPTÉ 2024 (ANGERS, 49)

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE 2024 / DIFFUSION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION AUX DATES SUIVANTES

1ER DÉCEMBRE : CF PARA CROSS ADAPTÉ 2024 (CHOLET, 49)

21 DÉCEMBRE : CF PARA SKI ALPIN ET NORDIQUE ADAPTÉ 2024 (CONTAMINES-MONTJOIE, 74)

22 DÉCEMBRE : CF PARA ESCALADE ADAPTÉE 2024 (TARBES, 65)

Séminaire des présidents de Ligues et CDSA

RENNES (35) du 1er au 3 décembre

Programme du séminaire :

- Vendredi après-midi : Présentation de l'Académie du Sport Adapté et financement des ligues et des CDSA - Les aides de la FFSA
- Vendredi soir : Match de l'équipe de France féminine contre l'Autriche dans le cadre de l'UEFA Women's Nations League
- Samedi matin : Quelle(s) stratégie(s) pour la FFSA et ses organes déconcentrés ?
Communication FFSA - Communication pour Paris 2024, ou comment tirer avantage de cet événement pour promouvoir la FFSA - PSF
- Samedi après-midi : Actualités de la FFSA et questions/réponses
- Samedi fin après-midi et dimanche matin : comité directeur



**LE MAG
DE LA SAN⁺É**

REPLAY EMISSION FRANCE 5

**LE MAG
DE LA SAN⁺É**

Sur France 5 pour le Magazine de la santé, émission présentée par Jimmy Mohamed le lundi et le mardi et par Marina Carrère d'Encausse du mercredi au vendredi.

Un reportage consacré à trois sportifs de la Fédération française du Sport Adapté a été diffusé entre le 20 et le 25 novembre dans « In Vivo » à la fin du Magazine de la Santé (à partir de 13h40). Ont été mis à l'honneur Jason DAVID et Béatrice Aoustin (para athlétisme adapté), et Timothé IVALDI (para tennis de table adapté).

Replay de l'émission : <https://www.france.tv/france-5/le-magazine-de-la-sante/5403876-emission-du-mercredi-22-novembre-2023.html>

POINT SERVICE LICENCES - COMPTABILITÉ

3 MÉTHODES DE PAIEMENT DES FACTURES DE LICENCES

• Paiement par CHEQUE

- A l'ordre de la FFSA – 3 rue Céprè – 75015 PARIS
- Ne pas mettre les copies de factures avec votre chèque
- Régler plusieurs factures **AVEC UN SEUL** chèque
- **NOTIFIER** au dos le ou les numéros des factures réglées
 - Exemple : facture FA2023-XX/XX-001 ou FA2023-XX/XX-002 à 009

• Paiement par VIREMENT

- RIB de la FFSA téléchargeable dans la rubrique DOCUMENTS PARTAGÉS sur votre espace licence

Documents partagés

- Notifier dans le motif ou la référence le ou les numéros des factures réglées
- Régler plusieurs factures **AVEC UN SEUL** virement

• Paiement par PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (nouveau 2023/2024)

- Notifier dans les informations administratives de votre espace licence, votre accord pour le prélèvement automatique en cochant la case correspondante et en remplissant vos informations bancaires



AUTORISATION DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES FACTURES LICENCES

OUI

Vous devez OBLIGATOIREMENT envoyer le mandat SEPA signé du président et votre RIB à licence@sportadapte.fr pour valider votre demande de prélèvement automatique. Ces documents sont présents dans la rubrique "documents partagés".

- Télécharger le mandat SEPA présent dans les documents partagés
 - **Remplir et signer ce mandat et le retourner accompagné de votre RIB au service licence par mail : licence@sportadapte.fr**
 - Prélèvement 30 jours fin de mois (toutes les factures éditées du 1er au dernier du mois seront prélevées le dernier jour du mois suivant, vous laissant ainsi le temps de créditer votre compte, la mise à jour de votre comptabilité de l'espace licence se fera après réception du relevé de compte dans la quinzaine qui suit)
- **VOTRE DEMANDE DE PRELEVEMENT NE SERA PRISE EN COMPTE QU'APRES RECEPTION DE VOTRE MANDAT SEPA SIGNE ET VOTRE RIB**

Mise à jour de votre comptabilité de votre espace licence

Pour les chèques, 15 jours après la réception

Pour les virements, 2 fois par mois après réception du relevé de compte

Pour le prélèvement automatique dans les 15 premiers jours du mois suivant

N'OUBLIEZ PAS DE VERIFIER QUE LES FACTURES DES SAISONS PRECEDENTES SONT TOUTES REGLEES DANS LEUR INTEGRALITE en modifiant la saison, vous aurez accès à l'historique de votre structure (licences, comptabilité)

Vous êtes sur la saison : 2023/2024 ▼

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DANS LE MODE D'EMPLOI DE L'ESPACE LICENCE sur le site [Se licencier - Sport Adapté \(sportadapte.fr\)](https://www.sportadapte.fr) et dans votre espace licence rubrique DOCUMENTS PARTAGES.